

ANNONCES NOUVELLES

Avis.—James Patton. La Société de Construction Permanente de Québec.—G. Gourdeau.

CANADA

QUEBEC, 14 MAI 1888.

SIGNE DES TEMPS

Un journal national, le Progrès de l'Est, ne se gêne pas pour proclamer les succès des nationaux.

A propos de l'élection de Laval, il s'écrit :

M. Leblanc a été réélu, mardi, par 103 voix de majorité dans le comté Laval. Son adversaire était un libéral. Il en eût été autrement, paraît-il, si l'adversaire eût été un conservateur national.

Signe des temps ! Les nationaux sont au pinacle, et ces pauvres diables de libéraux doivent s'estimer bien heureux de leur faire la courte-échelle.

Signe des temps ! M. L.P. Pelletier, vieillard précocé, est devenu conseiller législatif !

Signe des temps ! M. Fortin, libéral, se fait battre à Laval, M. McCorrill, libéral, se fait battre à Missisquoi ; MM. Legris et Champagne, nationaux, se font élire à Hochelaga et Maskinongé.

Signe des temps ! M. Garneau est ministre des Travaux Publics, M. Duhamel, ministre des Terres de la Couronne, M. Turcotte procureur-général ; et M. Gagnon demeure secrétaire-provincial.

Les libéraux commencent à trouver le jeu dur.

Ils rongent leur frein. Bien du plaisir !

VERTU RECOMPENSEE !

L'étranger qui venait assister, l'an dernier, à nos débats parlementaires apercevait, au premier rang des banquettes ministérielles, à côté de M. Mercier, une figure impassible, pâle et froide dont le regard n'a point de rayon, et la bouche rarement de sourire.

C'était M. Arthur Turcotte, député des Trois-Rivières, il y a six jours, et aujourd'hui procureur-général dans le cabinet de la revanche nationale.

Pourquoi est-il là, cet homme noir, dont le nom a été maudit par tant de cœurs généreux, le 4 juin 1878 ?

Par quel prodige est-il ministre ce prototype accompli de l'impudencier politique ?

De tous les vices radicaux qui entachent l'arrivée au pouvoir du gouvernement Mercier, celui-là est un des plus grands et des plus inexplicables.

Qu'apporte M. Turcotte au cabinet ?

Uniquement le souvenir d'une défection fameuse et retentissante.

Que représente-t-il dans la vie publique ?

La trahison dans ce qu'elle a de plus révoltant.

Et cependant il est là, s'étalant dans l'insolence de son élévation immorale, comme une provocation permanente à l'opinion publique.

Les conservateurs nationaux voient ce spectacle et l'acceptent sans mot dire.

M. George Duhamel met sa main dans la main du transfuge de 1878, et ne semble pas révolté de ce contact.

Pourtant le cas de M. Turcotte ne remonte pas à un siècle, et son histoire est presque d'hier.

Racontons-la encore une fois pour réveiller la mémoire de ceux où elle paraît s'endormir.

Non, M. le ministre, l'oubli ne s'est pas fait sur votre cas monstrueux. Il ne se fera pas. Vous n'aurez pas le silence de la conscience populaire. L'histoire vous réserve une honteuse immortalité, à côté de tous les transfuges, de tous les déserteurs, de tous les lâcheurs dont elle nous a conservé le souvenir.

La province de Québec traversait une crise formidable. Un libéral sans scrupule avait audacieusement violé l'esprit de notre constitution, en volant au parti conservateur le pouvoir que ce parti détenait légitimement. Une lutte de vie ou de mort

s'était engagée entre l'usurpation libérale et la revendication conservatrice. Dans les rangs de l'armée du droit, chaque homme avait un devoir sacré à remplir. Or, qu'arriva-t-il ?

Au moment suprême, lorsqu'un dernier effort allait nous donner la victoire, la hideuse trahison apparut dans nos rangs sous la figure d'un homme véral. Cet homme, c'était M. Arthur Turcotte, député des Trois-Rivières.

Jamais défection plus honteuse ne s'était vue encore. Le cas était clair, limpide et fangeux à la fois. Les pièces les plus authentiques en établissaient toute la laideur, et toute le vilénie. Qu'on relise la lettre suivante écrite par M. Turcotte avant son élection :

Trois-Rivières, 2 avril 1878.

M. le rédacteur, Je n'ai jamais autorisé que ce soit à publier ou annoncer dans les journaux que je supporterai le gouvernement Joly-Bachand. Je n'y ai pas même songé. Je veux et entends brigner les suffrages des électeurs comme conservateur et conséquemment je serai opposé au gouvernement Joly.

Mes principes et mes opinions politiques ne sont pas changés. Ce sont ceux que j'avais en mars 1876 lorsque la ville m'a fait l'honneur de m'élire. Je n'ai donc pas un programme nouveau à présenter à mes électeurs. Mon passé politique est la comme garantie de ma conduite future en chambre.

Voire dévoué,

ARTHUR TURCOTTE.

L'homme fut élu par acclamation à l'aide de cette promesse sacrée.

Quelque temps après, à la veille de la session, des rumeurs peu honorables pour le député des Trois-Rivières commencèrent à circuler. Il était vendu au gouvernement Joly, disait-on. Il allait accepter le poste d'orateur de la chambre, et sauver ainsi du naufrage le cabinet de M. Letellier.

Un ami lui écrivit. C'était, croyons-nous l'honorable M. Mathieu, maintenant juge. M. Turcotte répondit d'une manière embarrassée. La traître commençait à dévoiler son ignominie. Cependant il faisait encore une déclaration importante. Si M. Joly n'avait pas, sans lui, une majorité, il voterait contre lui-même pour la charge d'Orateur. Voici sa lettre.

Trois-Rivières, 30 mai 1878.

Mon cher ami, Tu sais que je suis conservateur. J'ai accepté la candidature du gouvernement Joly, parce que je sais qu'il a la majorité ; mais s'il ne manquait que moi vote pour me faire élire, je voterai contre moi.

Tout à toi,

ARTHUR TURCOTTE.

Le jour de l'ouverture de la session arriva. M. Joly proposa M. Turcotte comme orateur. Le vote fut pris. Il y eut égalité de voix, sans M. Turcotte. Et M. Turcotte vota pour lui-même.

Le marché était consommé.

Une clameur de réprobation s'éleva dans la province. M. Turcotte fut couvert d'avanie, et son nom traîné dans la boue. Toutes les mains loyales se détournèrent de la sienne, et bien des fois une sanglante épithète retentit à ses oreilles.

Neuf ans se sont écoulés.

Voilà cet homme procureur-général du gouvernement dont le premier but est de venger l'honneur national !

Dans sa personne on exalte et récompense la déloyauté politique !

Que pensent de cela les honnêtes gens qui continuent à être les dupes de M. Mercier ?

LA DETTE FLOTTANTE ET L'EMPRUNT

Depuis la dernière session, le gouvernement Mercier a obtenu des corporations municipales \$800,000 d'arrangements de taxes.

Il a retiré de la ville de Montréal \$125,000.

Il a reçu du gouvernement d'Ontario \$100,000.

Il a dû recevoir \$100,000 de revenus additionnel par l'élévation des droits sur la coupe des bois.

Il a dû percevoir encore \$100,000 de revenu additionnel pour les taxes de l'année courante sur les corporations commerciales.

Voilà donc environ \$1,200,000 qui sont tombées entre les mains du gouvernement durant les dix derniers mois.

Outre cette somme, le gouvernement a obtenu par l'emprunt autorisé à la dernière session \$3,500,000.

Nous arrivons comme grand total, un chiffre de \$4,700,000 environ

que le gouvernement Mercier a perçu, à titres de rentrées extraordinaires, depuis la dernière session.

Or, dans son discours sur l'emprunt l'honorable M. Shehyn, trésorier-provincial, portait le chiffre de notre dette flottante, des obligations qu'il nous fallait acquitter à brève échéance, à \$1,037,621. Et, pour en arriver là, il avait enflé et exagéré ses calculs jusqu'aux extrêmes limites du possible.

Le gouvernement Mercier, dans le cours de l'année, a donc perçu beaucoup plus d'argent qu'il ne lui en fallait pour payer la dette flottante, même en prenant comme exact le chiffre trop élevé auquel il l'avait portée.

Pourquoi alors, cet emprunt permanent de \$3,500,000, par lequel la province est chargée de \$137,000 d'intérêt par année ?

M. Mercier disait, dans son discours à Saint-Stanislas, comté de Champlain, que si les sommes perçues d'autre part rendaient une partie de l'emprunt non nécessaire, on n'emprunterait pas toute la somme autorisée. Nous venons de voir que les sommes perçues ont été très considérables, et cependant M. Mercier a emprunté le plein montant.

Pourquoi ? Ces \$3,500,000 ont été demandés pour solder la dette flottante existant le 11 mai 1887. On n'avait pas le droit d'en consacrer un seul sou à autre chose.

Nous engageons nos députés à scruter attentivement cette question. Elle est importante et nous offrira peut-être des surprises.

PETITE GAZETTE

La Législature provinciale s'ouvrira demain, à trois heures.

L'adresse en réponse au discours du trône sera proposée au Conseil législatif, par l'hon. Wilfrid Prévost, appuyé de l'hon. M. Bryson.

A l'Assemblée législative, l'adresse sera proposée par M. Rochon, le nouveau député d'Ottawa, appuyé par M. Legris, le nouvel élu de Maskinongé.

Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec, part, cet après-midi, pour se rendre à Toronto, où Elle présidera aux funérailles de l'illustre Monseigneur J. J. Lynch, Archevêque de Toronto, décédé, samedi matin, à 1 h.

Bien des liens unissaient son Eminence au regretté Prélat. Ce fut Monseigneur Lynch, qui consacra Monseigneur Taschereau, Archevêque de Québec, le 19 mars 1871, et le 21 juillet 1886, le même Prélat lui conféra la Barrette cardinalice dans l'Eglise Métropolitaine de Québec, en vertu d'une délégation spéciale du St-Siège.

Mgr Marois, secrétaire de Son Eminence, l'accompagne à Toronto.

La dépouille mortelle de M. St-Hilaire, partira, demain matin, à 6 h. par le train du Lac-St-Jean, à destination de St-Prime, ancienne résidence du défunt, où les obsèques auront lieu, mercredi.

L'enquête devant la commission royale a été reprise, ce matin. Il ne reste plus à recevoir que trois témoignages sans importance. Il est possible que l'honorable commissaire fasse son rapport incessamment au lieutenant-gouverneur.

La lutte est commencée activement à Shefford et dans la ville des Trois-Rivières.

L'honorable M. Turcotte a pour adversaire M. Arthur Olivier, avocat, même qu'aux dernières élections générales et qui ne fut défait que par 14 voix de majorité.

M. le Dr de Grosbois, de Roxton Falls, est le candidat libéral, contre M. Savaria, conservateur.

M. le curé Labelle, de St-Jérôme, vient d'être choisi comme député-ministre du département d'agriculture, dont l'honorable M. Mercier est le chef. Mgr Fabre a acquiescé à la nomination du curé de St-Jérôme, qui ne recevra pas de salaire.

Trois comtés ne seront pas représentés durant les premiers jours de la session provinciale : Trois-Rivières, Shefford et Chicoutimi.

Ces trois comtés étaient représentés par des partisans du gouvernement.

ENQUÊTE LAVALLÉE

M. Bazinet député de Joliette, a continué sa déposition. M. Bazinet dit qu'il est allé rencontrer M. Lavallée à son hôtel après avoir vu ses amis et avoir appris de M. Pacaud que M. Lavallée voulait donner sa démission. Il ne connaît pas les considérations qui ont porté M. Lavallée à donner sa démission. C'est M. Pacaud qui leur a dit qu'il voulait démissionner.

M. Pacaud leur a dit qu'avec la démission de M. Lavallée on aurait l'avantage de nommer à sa place un de nos amis.

M. le juge Dugas, de Montréal, est ensuite assesseur. On lui montre les lettres du 24 janvier et du 4 février, et il dit que personnellement il ne connaît rien qui se rapporte à ces lettres.

M. A. Magnan, notaire, de Joliette prend communication de la lettre de démission du Dr Lavallée datée du 24 janvier et qui porte sa signature au bas comme témoin.

Le témoin jure positivement qu'il n'a vu le Dr Lavallée que le matin du 24 janvier et qu'il ne lui a fait aucune menace ni promesse.

M. A. Cabana, notaire, est ensuite interrogé.

A ma connaissance il n'y a eu aucune promesse ni aucune menace de faite au Dr Lavallée, soit par moi ou aucune autre personne pour l'engager à signer sa démission de conseiller législatif.

Edouard Lessard, de Saint-Jean de Matha, était à Joliette le 24 janvier dernier. Le Dr Lavallée lui a demandé, vers 4 ou 5 heures du matin, d'aller chercher M. Bazinet, en lui disant qu'il était prêt à donner sa démission de conseiller législatif. M. Bazinet est venu. Il ne connaît rien de ce qui s'est passé alors entre eux.

M. F. O. Dugas avocat et substitut du procureur général à Joliette dit que le 23 janvier, M. Pacaud est allé à son bureau où il a rencontré un certain nombre d'amis politiques. Il se déclara envoyé par M. le Dr Lavallée pour dire qu'il n'y avait rien de sérieux dans les procédures contre trois personnes, Manseau Crépeau et Tessier, pour certains travaux de colonisation ; que M. Lavallée était disposé à être à l'avenir un de nos meilleurs amis. Quant au témoin, il dit qu'il ne voulait rien de cela ; que M. Lavallée, et ses amis auraient l'occasion de se laver des accusations portées contre eux, s'ils étaient innocents. M. Pacaud dit aux amis que M. Lavallée donnerait sa démission sans aucune considération. Les amis ne voulaient pas entendre parler de cela.

Le témoin a été chargé, au mois de décembre, de s'enquérir de certaines irrégularités d'un rôle de paie pour travaux de colonisation entre St-Félix et St-Gabriel. Il fit rapport que le rôle était inexact et que les travaux n'avaient pas été faits. Il fit préparer une déclaration solennelle à ce sujet. Plus tard, il reçut ordre du gouvernement de poursuivre un nommé Manseau, mais comme ce dernier était aux Etats Unis il décida d'abord de ne rien faire mais ensuite l'affaire fut continuée. Plus tard encore il fit des recherches et émit d'autres indictements contre Tessier et Crépeau. Le 23 janvier il n'avait pas encore assez de renseignements pour procéder contre le Dr Lavallée. De concert avec M. Fitzpatrick, il fut décidé de ne rien instituer contre le Dr Lavallée, étant donnée sa position, sans faire une enquête préliminaire.

M. L. A. Roberge est de nouveau examiné au sujet des lettres qu'il a produites et qui sont ainsi conçues :

Joliette, 21 janvier 1888.

M. L. A. Roberge, Mon cher monsieur, Je vous prie avec instance, d'employer tout votre pouvoir auprès de l'honorable solliciteur général afin qu'il donne instruction à l'avocat de la Couronne de ne plus procéder avec d'autres accusations en rapport avec l'affaire de St-Félix. En disant cela vous serez compris. Le Grand Jury a déjà trouvé bill contre trois personnes, M.M. Manseau, Crépeau fils, et un nommé Tessier Sévérien. Il est ajourné à lundi après-midi pour d'autres accusations. Je vous en prie, allez trouver Duhamel, le solliciteur général, pour qu'il donne instruction de ne plus procéder avec d'autres accusations en rapport avec cette affaire de St-Félix.

A l'œuvre donc et de suite, car il n'y a pas de temps à perdre, il faut que l'ordre soit expédié par Duhamel à Dugas pas plus tard que lundi matin. Descendez donc Québec dimanche soir. Je compte sur vous comme sur un frère.

Tout à vous,

(Signé) DR V. P. LAVALLÉE.

St-Félix de Valois, 31 janvier. M. L. A. Roberge, Mon cher ami,

Le matin de votre départ pour Montréal et après une nuit d'insomnie et d'inquiétude j'ai donné ma démission. Vous vous rappelez les promesses du Solliciteur-Général qui a expressément dépêché M. Pacaud pour arranger l'affaire.

Je me confie dans leur parole et à leur honneur, n'ayant rien de tel à attendre des gens de Joliette. Si je vous disais que ces messieurs se vantent que malgré ma démission, ils sont encore maîtres de mon sort et qu'ils me feront indiquer à un autre terme de la Cour. Si Mercier avait été ici les choses auraient été bien autrement.

Qu'est-ce que le gouvernement a à gagner avec de pareilles persécutions. J'étais prêt à appuyer le gouvernement qui se sauvait de l'embarras d'avoir à choisir un successeur parmi une demi-douzaine d'aspirants.

Duhamel a été bien faible, puisque d'après le rapport de Pacaud, il savait que Mercier était opposé à toute poursuite. Quoi qu'il en soit, je m'en rapporte à la parole de Pacaud et Duhamel pour l'avenir, comme aussi à votre protection. Quelques amis politiques ont voulu me faire revenir sur ce que j'ai fait. J'ai refusé net et je m'en tiens à ce qui a été fait. J'ai été loyal, je tiendrai au revoir.

Tout à vous,

(Signé) DR V. P. LAVALLÉE.

On lui demande sous quelles circonstances M. Lavallée a été induit à lui écrire ces deux lettres, et il répond qu'il ne le sait pas. Il ne connaissait rien avant le 21 janvier, alors qu'il reçut la première lettre. Il vint à Québec voir le solliciteur-général pour faire discontinuer les procédures. M. Duhamel lui demanda s'il était autorisé légalement de la part du Dr Lavallée. Le témoin ayant répondu non, M. Duhamel dit qu'il ne pouvait encore rien faire. Sur ces entrefaites M. Pacaud entra. Le témoin lui demanda s'il voulait l'aider à faire discontinuer les procédures prises contre le Dr Lavallée. M. Pacaud s'offrit à prendre l'affaire au Dr Lavallée en main, se déclarant prêt à monter immédiatement à Joliette. On rencontra M. Lavallée à la station de Lanoraie. M. Pacaud et M. Lavallée conversèrent jusqu'à Joliette. Il a entendu une partie de cette conversation. Le Dr sollicite M. Pacaud de l'aider à régler l'affaire qui l'occupait, disant qu'il avait pleine confiance en lui. M. Lavallée disait qu'il accorderait son appui au gouvernement si on suspendait les procédures. M. Pacaud dit que ce n'était pas suffisant, qu'il fallait offrir quelque chose de plus pour justifier le gouvernement et les amis. M. Lavallée finit, après quelques instants de conversation, par lui dire qu'il résignerait. C'est là à peu près toute la conversation qu'il a entendue.

J'étais aussi présent à une autre conversation entre M. Pacaud et le Dr Lavallée, à l'hôtel Joliette, entre 10 ou 11 heures du soir. M. Pacaud disait au docteur que les amis de Joliette accepteraient probablement sa démission ; il est vrai qu'il y en avait qui restaient toujours hostiles au docteur. Alors ce dernier déclara qu'il ne résignerait pas, puis il remercia M. Pacaud de sa franchise, de sa loyauté et des services qu'il lui avait rendus.

Q.—Dans l'une ou l'autre de ces conversations M. Pacaud a-t-il fait des menaces ou des promesses au Dr Lavallée ?

R.—Non.

Q.—Savez-vous si d'autres personnes ont fait des promesses ou des menaces au Dr Lavallée ?

R.—Non, Votre Honneur.

L'affaire qui occupait le Dr Lavallée était une poursuite criminelle ; c'est pour cela qu'il s'est adressé à l'hon. M. Duhamel.

Le témoin a compris d'après l'ensemble de la conversation que M. Lavallée démissionnerait si on suspendait toutes les procédures. Quand le soir M. Pacaud vint dire à M. Lavallée que les amis ne voulaient pas abandonner les poursuites, le Dr dit alors qu'il ne résignerait pas.

La séance est ensuite levée jusqu'à 2 heures.

M. Ernest Pacaud, journaliste est ensuite entendu.

Il dit qu'il est allé à Joliette, à la demande de M. L. A. Roberge, qui désirait une suspension des procédures prises contre le Dr Lavallée. Il a essayé d'en venir à une entente avec les libéraux de Joliette qui ne voulaient pas d'arrangement. Il a agi d'après sa propre initiative, et il n'a fait ni promesses ni menaces au Dr Lavallée.

M. Fitzpatrick, avocat, dit qu'il avait préparé, le 22 janvier, un indictement contre le Dr Lavallée, mais il n'a pas été soumis au grand jury, voulant obtenir l'autorisation du procureur-général avant de procéder.

Parlement Fédéral

Chambre des Communes

Ottawa, 12 mai 1888.

En comité de toute la chambre sur les résolutions du Pacifique, Sir Cartwright dit que c'est avec peine qu'il a vu que le ministre des finances avait prétendu que le Canada espérait ne pas être obligé de rembourser les sommes pour lesquelles il contractait un emprunt.

C'est là, dit-il, une prétention tout à fait malheureuse surtout maintenant lorsqu'on sait que le peuple des Etats-Unis fait de grands efforts pour se débarrasser de sa dette. C'est là aussi une grande maladresse quand il est probable qu'il nous faudra augmenter notre dette pour un très fort montant.

Sir Chs. Tupper répond à Sir Richard Cartwright. Le meilleur crédit du monde et je pense que mon honorable ami, Sir Cartwright l'admire, est celui de l'Angleterre. C'est lui qui est à la tête du crédit du monde entier. En 1877, le crédit du Canada comparé à celui de l'Angleterre n'était que 1/3 p. c. au-dessous de ce dernier. Depuis cette date, le crédit du Canada s'est élevé continuellement et actuellement il n'est que d'un demi p. c. au-dessous de l'Angleterre. C'est là un fait encourageant pour nous.

Notre dette est appuyée sur un bon actif, sur des revenus qui conduiront le pays à la prospérité.

Les résolutions du Pacifique sont adoptées en comité.

Sir Chs. Tupper présente un bill basé sur ces résolutions. Ce bill est adopté.

Il présente ensuite un bill relatif à un certain arrangement entre le Canada et le Pacifique Canadien. La chambre se forme en comité sur ce bill.

Ce bill confirmant cet arrangement avec le Pacifique subit sa troisième lecture.

Sir C. Tupper propose que la chambre se forme en comité sur les résolutions pour que le gouvernement assume la dette des commissaires du havre de Montréal pour le creusement du chenal St-Pierre. Le comité adopte cette résolution. Sir Charles Tupper présente un bill basé sur ces résolutions, il passe par ses trois phases de suite et est finalement adopté.

En comité de toute la chambre sur les résolutions de Sir Charles Tupper pour que le gouvernement prenne à sa charge la dette des commissaires du havre de Québec pour la construction du bassin de roduob de Lévis il déclare ce bassin ouvrage du Canada. M. Jones (Halifax) dit qu'il ne s'oppose pas que l'argent du Canada soit dépensé pour l'avantage de Québec. Il croit que le gouvernement a plus dépensé dans la pro-

vince de Québec que dans toutes les autres provinces du Canada. Il croit aussi que la dépense faite pour la construction de ce bassin est une extravagance que le Canada ne devrait pas supporter. Dans ces circonstances il s'opposera aux résolutions.

M. KENNY se déclare en faveur des résolutions.

Sir Chs. TUPPER présente ensuite un bill basé sur ces résolutions. Ce bill subit sa seconde lecture et passe en comité et ce dernier le rapporte.

Sir Chs. TUPPER dit en donnant les explications sur le bill relatif à l'intérêt sur les dépôts dans les caisses postales d'épargne et les banques d'épargne du gouvernement que ce bill n'a que pour but de déclarer que l'intérêt payable sur ces dépôts n'excèdera pas 4 pour cent et que le taux en sera fixé par le gouverneur général en conseil. Cet intérêt sera du même taux que le gouvernement du Canada peut emprunter. Ce bill subit sa troisième lecture.

En proposant la seconde lecture du bill pour amender l'acte relatif à l'inspection des bateaux à vapeur, l'hon. M. Foster dit que ce bill a pour effet de soumettre à l'inspection les bateaux à vapeur faisant la navigation entre le St-Laurent. Il dit que ce bill soumet tous vapeurs à l'inspecteur du district dans les eaux duquel ces vapeurs navigent.

La chambre s'ajourne à 6.30 p. m.

EN PASSANT

En nous promenant hier sur la rue St-Joseph, notre curiosité a été grandement excitée par les richesses déployées dans la vitrine d'un magasin. Nous nous sommes arrêtés un instant pour contempler cette brillante installation. Nous étions en face de l'établissement de MM. Gauthier & Frères, peintres décorateurs, devant nous. Cependant ceci n'est rien en comparaison de ce que nous avons vu dans l'intérieur du magasin. Il est impossible de trouver un assortiment de tapisserie plus considérable et plus beau. Nous ne trouvons pas un établissement aussi bien monté à Québec, et comme preuve la maison Gauthier est la seule qui ait dans ses rayons le papier peint qui se vend jusqu'à \$10 la pièce.

L'assortiment de tapisserie est donc des plus complets. Nous voyons du papier de tous les patrons et de tous les prix de 4 cts la pièce jusqu'à \$8 à \$10.

Il y a pour tous les goûts et pour toutes les bourses. Un acheteur qui entre dans cette maison n'en sort jamais les mains vides et sans être complètement satisfait.

Voilà ce que nous avons pu constater dans la courte visite que nous venons de faire dans cet établissement.

7 mai 1888—157—81

Echos & Nouvelles

Nouvelles religieuses

—Hier, le treize de mai, a eu lieu aux Ursulines la première communion des élèves pensionnaires et demi-pensionnaires au nombre de trente sept, Monseigneur Bolduc a célébré la sainte messe et donné l'instruction.

—Une quête sera faite dimanche prochain, jour de Pentecôte, dans toutes les églises du diocèse, dont le produit sera destiné à aider à l'éducation des enfants sauvages du Nord-Ouest.

—Le R. P. Charland, arrivé récemment d'Europe, a officié à la grand-messe, hier, à la chapelle du collège de Lévis, où il a été professeur durant plusieurs années.

Le Révérend Père ne se rendra à St-Hyacinthe que dans une semaine. Il prêchera probablement dimanche prochain à l'église Notre Dame de Lévis.

—Hier après midi, à l'église de St-Sauveur, à en lieu, à 2 heures, la bénédiction d'un chemin de croix.

Malgré la mauvaise température, une foule de personnes s'étaient rendues au temple saint pour assister à la cérémonie, qui a été très imposante.

La bénédiction a été donnée par le R. P. Provincial Augier, des Oblats.

Petits échos

Tout était paisible, hier soir, à la station de police ; pas le moindre pochar en vue.

—Le Dr Lachapelle, de Montréal, président de la commission d'hygiène, est à Québec.

—A la dernière séance du Conseil-deville, vendredi, une somme de \$400 a été votée pour faire draguer le quai Champlain. On doit commencer les travaux incessamment.

Pour vivre longtemps

Vous pouvez vivre longtemps si votre cuisinier emploie la poudre de Crème de Tartre Impériale. Toujours la plus pure et la meilleure.

Suicide par la corde

Jeu-di matin, un cultivateur de St-Patrice de Beauvillage, comté de Lotbinière, nommé James Butler, et âgé de 48 ans, a été trouvé par sa femme pendu à une poutre dans sa grange. Les pieds étaient à six pouces du sol. C'est le fils du défunt qui a coupé la corde. Ce malheureux qui était sobre et très estimé, se plaignait depuis quelque temps de violentes maux de tête.

Le Dr Paquin, de St-Sylvestre, député coroner, a tenu une enquête, et les jurés ont rendu un verdict de "suicide par pendaison pendant une attaque momentanée d'aliénation mentale."

Une grosse perte

SCIENTIFIC AMERICAN

POUR 1888

LE PLUS POPULAIRE DES JOURNAUX SCIENTIFIQUES DU MONDE

ETABLIS EN 1845

Circulation plus grande que tous les journaux du même genre réunis.

LES CONDITIONS D'ABONNEMENT POUR LE CANADA NE SONT SEULEMENT QUE DE \$3.20

Cette publication si étendue et si magnifique, est illustrée par une fois par semaine, chaque No contient 16 pages d'informations utiles et un grand nombre de gravures originales

Toutes les classes de lecteurs trouveront dans le "SCIENTIFIC AMERICAN" un résumé populaire des meilleurs renseignements sur les sciences du jour

Une copie du "SCIENTIFIC AMERICAN" et une copie du "SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT" (voyez l'annonce ci-dessous) seront adressées à tout abonné pour un an, postage compris sur réception de sept piastres.

La meilleure manière de remettre le montant de l'abonnement se fait par un mandat de Poste. Toutes lettres et tous mandats doivent être adressés et payables à

MUNN & Co., Editeurs,

361, Broadway, New-York.

Scientific American Supplement.

C'est une publication différente de celle du SCIENTIFIC AMERICAN mais du même format, chaque numéro contient 16 pages. Le SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT contient un très grand nombre de matières ayant rapport aux sciences les plus récentes et les plus importantes de toutes les parties du monde dans les Sciences, la Mécanique, l'Architecture et le Génie.

LES MÉMOIRES LES PLUS IMPORTANTS lus aux congrès scientifiques par les hommes les plus éminents paraissent dans le SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT. Ce journal mis en volume forme une encyclopédie de renseignements les plus utiles, et représente l'histoire complète du progrès du temps dans les Sciences, les Arts et le génie mécanique.

Prix—\$5 par année, d'avance; ou un abonnement au SCIENTIFIC AMERICAN (voyez le prospectus plus haut) et un au SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT pour un an par la poste \$7 aussi d'avance—Remise par la poste à l'adresse de

MUNN & Co.,

Publishers Scientific American,

361 Broadway New-York.

MUNN & Co., ont obtenu pour leurs clients depuis l'établissement de leur bureau d'agence en 1846, plus de cent mille brevets. Aucun autre bureau de ce genre n'a de meilleurs moyens à sa disposition pour obtenir à bonne composition et promptement, des Brevets, des marques de commerce, des droits de propriété etc.

Après examen des inventions, avis est donné gratis sur la possibilité de les faire breveter. Nous nous chargeons d'obtenir à des conditions faciles des Brevets dans les Etats-Unis, en Canada et dans les autres pays.

On adresse gratis à ceux qui en font la demande des pamphlets donnant les renseignements nécessaires pour obtenir des Brevets dans ce pays et à l'étranger.

L. BROUSSEAU,

Imprimeur et Editeur Propriétaire

— DU —

"COURRIER DU CANADA."

— ET DU —

"JOURNAL DES CAMPAGNES"

No. 9, Rue Buade, Haut-Ville.

QUEBEC.

IMPORTATEUR DE

CERES, CIGARES, ETC.

— ET —

Fournisseurs des Fabriques.

Impressions de toutes especes, telles que:

TETES DE COMPTES,

MEMORANDUMS,

CARTES DE VISITE,

RAPPORTS,

CHEQUES, et BILLETS,

PLACARDS, AFFICHES,

DRAFTS, ENVELOPPES,

CATALOGUES, LISTES DE PRIX,

MONOGRAMMES,

CARTES D'AFFAIRES,

PROGRAMMES, CIRCULAIRES,

LETTRES FUNERAIRES, Etc, Etc

On exécutera pour avocats :

BLANCS DE SOMMATION,

DEMANDE DE PLAIDOYER

FIAT,

COMPARUTION,

DECLARATION SUR BILLETS,

DECLARATION SUR COMPTES,

DECLARATION ACTE HYPOTHECAIRE,

SUBPENA.

AFFIDAVIT,

INSCRIPTION

INVENTAIRE DE PRODUCTION.

Pour Notaires :

BLANCS DE BILLETS,

QUITTANCE,

PROCURATION,

TRANSPORT,

CONTRATS DE VENTE,

CONTRATS DE MARIAGE

PROTET,

D'OBLIGATION,

BAUX A LOYER,

SAISIE-ARRET APRES,

JUGEMENT,

BREF DE SAISIE-GAGERIE

PROCES-VERBAUX DE SAISIE,

OPPOSITION CONTRE VENTE DE MEUBLES,

MÉMOIRE DE FRAIS, ETC.

Arbres d'ornementation

Guide Floral

— DE —

VICK.

M. JOSEPH BOIVIN, de Saint-Ambroise, est déjà connu de nos lecteurs comme un éminent spécialiste d'une grande réputation.

LE GUIDE FLORAL DE VICK pour 1888 est mieux fait que jamais, et devrait être entre les mains de toute personne qui désire acheter des graines, plantes ou bulbes.



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Males

CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1888 — Arrangements d'été — 1888

Les lignes de cette compagnie se composent des vapeurs en fer à double engin suivants construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort, sont équipés avec toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique a pu suggérer, et tous ont effectué les plus rapides traversées dont il soit fait mention dans les annales maritimes.

Table with columns: Vaisseau, Tonnage, Commandants. Lists various ships like NUMIDIAN, PARIANIAN, SARONIAN, etc.

Les vapeurs du service de la malle de LIVERPOOL LONDONDERRY, QUÉBEC ET MONTRÉAL.

Table with columns: De Liverpool, De Derry, Steamers, De Québec. Lists ship names and dates.

Prix du passage de Québec :

Table with columns: Cabine, Intermédiaire, Entrepont. Lists prices for different services.

Service extraordinaire de LIVERPOOL, LONDONDERRY, QUÉBEC ET MONTRÉAL.

Table with columns: De Liverpool, De Derry, Steamers, De Québec. Lists ship names and dates.

A leurs voyages de Québec, ces steamers se rendront directement à Liverpool.

Prix du passage de Québec :

Table with columns: Cabine, Intermédiaire, Entrepont. Lists prices for different services.

Les vapeurs du service de GLASGOW, QUÉBEC ET MONTRÉAL.

Table with columns: De Glasgow, Steamers, De Montréal à Glasgow. Lists ship names and dates.

Ces steamers ne transporteront aucun passagers en allant en Europe.

Les vapeurs du service de LONDRES, QUÉBEC ET MONTRÉAL.

Table with columns: De Londres, Steamers, De Montréal à Londres. Lists ship names and dates.

Ces steamers ne transporteront aucun passagers en allant en Europe.

Des billets de retour, bons pour 12 mois, seront donnés à prix réduit.

On ne peut recevoir sa chambre sans remettre le prix d'avance.

Il y a à bord de chaque navire un médecin.

Un vapeur avec les malles et les passagers pour les Steamers de la Malle de Liverpool laissera le quai du Grand-Tronc, Pointe-Lévis, à HUIT heures, et le quai Napoléon, à NEUF heures précises, le matin du départ.

Des billets de connaissance pour la traversée sont donnés à Liverpool et aux ports du Continent pour tous les points du Canada et des Etats de l'Ouest.

Pour de plus amples informations s'adresser à

ALLAN, RAE & Co., Agents.

Québec, 9 mai 1888. 782

Israel Dumais, NOTAIRE.

M. DUMAIS a ouvert son bureau à S. LOUIS DE MÉTÉBETCHOUAN, (LAC S. JEAN, P. O., CHAMBOUR), près de la jonction du chemin de fer de Québec et du Lac S. Jean, où il a fixé sa résidence.

Advertisement for Eau de Floride by Murray & Lanman. Includes an image of a perfume bottle and text describing the product's quality.

Advertisement for Salsepareille Bristol. Includes an image of a person and text describing it as a family remedy.

Advertisement for Les Pilules et Onguent Holloway. Includes an image of a person and text describing the medicine's benefits.

Advertisement for L'ONGUENT. Includes text describing its use for various ailments and its availability in the region.

Advertisement for Courrier du Canada. Includes text about subscription rates and conditions.

Advertisement for Leger Brousseau, Editeur-Propriétaire. Includes text about the newspaper and its contact information.

Advertisement for H. ERN & Co., Sheffield, Angleterre. Includes text about their manufacturing services and contact details.

Advertisement for ANTI-TYPE PROCÉDÉ DU PAPIER MACHÉ. Includes an image of the machine and text describing its features and benefits.

Advertisement for J. & W. REID, Fabriquants de Papiers. Includes text about their products and contact information.

Advertisement for LOUIS JOBIN, Stataire. Includes text about his business and contact details.

Advertisement for Publications Importantes. Includes text about various books and publications available for purchase.